



# Règlement officiel

Validité : permanente

Secteur : Vie Sportive Nombre de pages : 5



N° dossier Poona : 2405200

| 1. DEFINITION ET OBJET2 |              |   |  |
|-------------------------|--------------|---|--|
| 2. ORGANISATION2        |              |   |  |
| 3.                      | CRITE        | RES DE PARTICIPATION2                       |  |
| 3.                      | .1.          | Licences                                    |  |
| 3.                      | .2.          | Conditions d'âge et de classement           |  |
| 4.                      | MOD          | ALITES D'INSCRIPTION2                       |  |
| 4.                      | .1.          | Délais                                      |  |
| 4.                      | .2.          | Droits d'inscription                        |  |
| 4.                      | .3.          | Validation et publication des inscriptions3 |  |
| 4.                      | .4.          | Désistements et remplacements               |  |
| 4.                      | .5.          | Confection des tableaux et tirage au sort   |  |
| 5.                      | DERC         | OULEMENT4                                   |  |
| 5.                      | .1.          | Généralités4                                |  |
| 5.                      | .2.          | Convocations4                               |  |
| 5.                      | . <i>3</i> . | Scoring et gestion de la compétition4       |  |
| 5.                      | .4.          | Volants4                                    |  |
| 5.                      | .5.          | Conseil aux joueurs4                        |  |
| 5.                      | .6.          | Accompagnement des joueurs mineurs4         |  |
| 5.                      | . <i>7.</i>  | Infrastructures sportives5                  |  |
| 5.                      | .8.          | Résultats et récompenses5                   |  |
| 6.                      | OFFIC        | CIELS TECHNIQUES5                           |  |
| 7.                      | APPL         | ICATION DU PRESENT REGLEMENT5               |  |
| ı                       |              |   |  |

#### 1. DEFINITION ET OBJET

La FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples est une compétition organisée sous la forme d'un Championnat Départemental Adultes selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

La raison d'être de ce rendez-vous majeur du Rhône chez les adultes est de regrouper un maximum de compétiteurs du Département du Rhône et de décerner les titres de Champions Départementaux Adultes en simple hommes (SH) et simple dames (SD).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples.

Le suivi de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commission Départementale Compétitions.

#### 2. ORGANISATION

La date et le lieu sont proposées en concertation par les Commissions Départementales Calendrier et Compétitions, pour décision du Conseil d'Administration CDBR-LM.

L'accueil de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples peut se faire en partenariat avec une ou plusieurs instances FFBaD affiliées du Département du Rhône, dont le rôle est de soutenir le CDBR-LM qui reste en charge de l'organisation de la compétition.

Une fois la date et le lieu définis, la création de la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM. La préparation sportive de la compétition (inscriptions, finances, tableaux, échéanciers, convocations, forfaits) est assurée par le siège CDBR-LM.

#### 3. CRITERES DE PARTICIPATION

#### 3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département du Rhône, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

## 3.2. Conditions d'âge et de classement

La FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples est ouverte aux joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans, soit les joueurs nés en 2012 et avant pour la saison 2024/2025.

La participation est ouverte aux joueuses et joueurs classés N1 à P12 ainsi que les non-compétiteurs (NC).

Les conditions de confection des tableaux (séries, etc...) sont précisées à l'article 4.4 de ce présent règlement.

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION

### 4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au jeudi 01/05/2025, 23h59.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance sur Badnet ou sur comitebadminton69.fr.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au dimanche 04/05/2025, 23h59. Le cas échéant, une communication sera faite aux clubs affiliés.

# 4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à 13 euros par joueur.

Le paiement en ligne est obligatoire lors de l'inscription : via Badnet ou EBad (avec frais bancaires à la charge du joueur) ou via comitebadminton69.fr (sans frais bancaires imposés). Les frais bancaires liés à l'inscription sur Badnet / EBad ou HelloAsso sont non-remboursables, même dans le cas d'un remboursement total des droits d'inscription.

Une fois passée la clôture des inscriptions, seuls les joueurs considérés comme forfait involontaire ainsi que les joueurs non-retenus sont remboursés de leurs droits d'inscription au plus tard dans la semaine qui suit la compétition.

#### 4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le vendredi 02/05/2025 sur la plateforme Badnet (sauf dans le cas d'un report de la fin des inscriptions à dimanche 04/05/2025 soir : validation et publication des inscriptions le lundi 05/05/2025).

Un joueur est considéré inscrit à la compétition dans l'unique cas où l'inscription est faite et réglée en totalité.

La capacité maximale totale de la compétition est estimée à 140 joueurs.

Cette estimation est donnée à titre indicatif. Elle pourra être revue en fonction des inscriptions effectivement reçues ainsi que dans le respect des règlements fédéraux et de ce présent règlement.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Une fois inscrits en liste d'attente, les joueurs sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé dans le cas d'un repêchage survenant après la version 1 des convocations.

### 4.4. <u>Désistements et remplacements</u>

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par le joueur lui-même ou par son club d'appartenance jusqu'au lundi 05/05/2025, 20h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à <u>contact@comitebadminton69.fr</u>
- le jour de la compétition : sur place auprès du JA ou par mail à <u>contact@comitebadminton69.fr</u>
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr et david.chaillou@badminton-aura.fr

Les forfaits sont à justifier dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis seront exemptés de paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

# 4.5. Confection des tableaux et tirage au sort

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le vendredi 02/05/2025 suivant le CPPH du jeudi 01/05/2025.

Un joueur peut participer à un maximum d'une discipline : simple hommes ou simple dames.

Des séries de CPPH seront constituées dans chaque groupe de classement N, R, D ou P (exemple : R série 1, R série 2, et ainsi de suite...). Les joueurs NC sont intégrés au groupe de classement P. Le nombre de séries dans chaque classement sera dépendant des inscriptions et de la capacité d'accueil. Les joueurs/paires inscrit(e)s sont affectés aux tableaux suivant le CPPH du vendredi 02/05/2025.

En cas de surnombre, une priorité sera donnée aux féminines.

A l'intérieur de chaque groupe de classement, la sélection des joueurs se fait par ordre de CPPH décroissant. En cas de CPPH égal, la date d'inscription sera prépondérante et favorisera les premiers inscrits. En dernier recours, un tirage au sort pourra être effectué.

Les poules uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec 2 sortants par poules) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

### 5. DEROULEMENT

#### 5.1. Généralités

La FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples a lieu :

- le samedi 10/05/2025 de 8h à 22h30 maximum
- le dimanche 11/05/2025 de 8h à 20h maximum

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de la compétition, à titre d'information. Les tableaux sont publiés au plus tôt 1h avant le 1<sup>er</sup> match de la compétition. Ils sont diffusés à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications avant le début de chaque phase.

#### 5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mardi 06/05/2025 via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Une version 2 des convocations est publiée au plus tard le vendredi 09/05/2025 via la plateforme Badnet et prendra en compte les modifications effectuées à la suite des forfaits et éventuels remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 22h le samedi et 19h30 le dimanche.

Les joueurs sont convoqués 45 min avant l'heure de leur premier match (sauf les joueurs du 1<sup>er</sup> tour, convoqués 30 min avant). Les joueurs sont tenus d'annoncer leur présence à l'endroit du pointage lors de leur arrivée dans le lieu de compétition.

#### 5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion de la compétition est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets de 21 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 min de préparation à l'appel de leur nom pour débuter leur match. Le test des volants est inclus dans les 3 min de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré WO par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 min de récupération entre 2 matchs.

Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le JA pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du JA. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord du JA, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du JA.

#### 5.4. Volants

Le volant officiel est le FZ FORZA S-6000, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match.

Les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

#### 5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraineurs.

#### 5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du JA et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match pour un joueur mineur, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du JA, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

### 5.7. Infrastructures sportives

Tout volant heurtant une structure fixe du gymnase est considéré faute, au service et en jeu. Les volants heurtant des obstacles situés au-dessus des terrains (filins de panneaux de basket-ball) seront considérés une fois let au service, et faute en jeu.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du CDBR-LM.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

## 5.8. Résultats et récompenses

Les joueurs arrivant 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM.

Dès la fin de la compétition, le CDBR-LM et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

## 6. OFFICIELS TECHNIQUES

Clément ESCOMEL est le juge-arbitre de la compétition. Les décisions du JA sont sans appel.

Mohamed MEHANNI est le GEO principal de la compétition.

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage intégral. Les joueurs sont responsables de l'évolution du score.

En cas de litige, le JA pourra intervenir sur le terrain. A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match.

Une attitude exemplaire est exigée de chaque personne à tout moment de la compétition (codes de conduite). Les tenues vestimentaires et publicités sont soumises au respect des règlements fédéraux.

# 7. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute inscription à la FZ FORZA Coupe du Rhône - Lyon Métropole Adultes - Simples implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte, le CDBR-LM ainsi que l'équipe juge-arbitrale sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le JA est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.